

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RM-SQ-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 24 avril 2023 :

**Règlement RM-SQ-04** – Règlement concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 25 avril 2023



---

Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière